

**Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du: **mercredi 23 février 2022**

Les élus du Conseil Municipal :

1. approuvent le **compte rendu de la séance précédente**.
2. prennent connaissance des **décisions du Maire prises en vertu des délégations accordées** par délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020, 30 septembre 2020 et 7 juillet 2021
3. prennent connaissance de **l'analyse du budget réalisé par Didier Poitvin**, adjoint en charge des finances. Monsieur Poitvin présente le grand livre 2021 et les différentes dépenses de l'année. Globalement, hors Résidence de l'Obier, les dépenses sont stables. Les élus notent que certaines dépenses ont augmenté en 2021, pour des raisons de sécurité et de mises au norme. L'analyse sera présentée également dans la prochaine "lettre de Louresse-Rochemenier".
4. prennent connaissance de l'analyse de **5 points dans le budget où il y a des dépenses et des recettes**, présentés par Monsieur le Maire. Cette année, une analyse précise des dépenses et des recettes a été effectuée pour déterminer exactement les dépenses, les recettes et le bilan de ces 5 postes.

| | Dépenses | Recettes | Bilan |
|-----------------------------|--------------|-----------|----------------------|
| Musée troglodytique | 140 550,81 € | 217 256 € | + 76 705,19 € |
| Ecole, cantine, garderie | 132 236,04 € | 37 022 € | - 95 214,04 € |
| Salles municipales | 35 871,14 € | 4 735 € | - 31 136,14 € |
| Locations des charmillles | 1 545,60 € | 43 416 € | + 41 870,40 € |
| Résidence de l'Obier (2022) | 80 892,40 € | 56 040 € | - 24 852,40 € |

5. prennent connaissances des **résultats de la commune pour les sections investissement et fonctionnement**. Le détail sera donné dans le compte administratif et de gestion lors du prochain conseil.
6. votent **les subventions aux associations**, suite à la présentation par Carole Chargé. Toutes les associations communales qui en ont fait la demande reçoivent la subvention demandée. Le montant total s'élève à 6 590 €.
7. échangent et déterminent le budget 2022 et le montant des investissements pour 2022. Le montant des **investissements prévus en 2022 est de 751 434,40€**.

Date d'affichage: jeudi 24 février 2022.

Pierre-Yves Douet
Maire de Louresse-Rochemenier



Les délibérations complètes sont disponibles en Mairie sur simple demande.

Date du prochain Conseil Municipal: mercredi 2 mars 2022, (sous réserve de modification).